Dazibao

Bulletin d'information du syndicat SUD du Crédit Agricole

SUD signe deux accords !

Nous pourrions crier victoire ! Nous pourrions nous gargariser d'une superbe avancée sociale ! Nous pourrions vous annoncer qu'après d'âpres négociations avec la direction, nous vous avons obtenu la Lune, Mars et Jupiter mais franchement, ce n'est pas tout à fait le cas !

Certes SUD a signé deux accords importants dont les effets sont loin d'être neutres pour les salariés, mais cela ne suffit pas à notre complète satisfaction.

Le premier concerne les Instances Représentatives du Personnel. D'ordinaire, les salariés sont peu sensibles à ces préoccupations et pourtant elles sont fondamentales. En effet, l'accord délimite le nombre de vos futurs élus (élections en octobre) ainsi que les moyens mis à leur disposition. Du nombre de délégués syndicaux, de postes en Comité d'entreprise, de représentants en délégués du personnel, ou en CHSCT et de la quantité des moyens qui leurs sont accordés, dépendent la qualité des œuvres sociales et la bonne défense de vos droits. Dans ce domaine la direction n'a pas été trop revêche, même si nous ne profiterons plus des moyens dimensionnés aux contraintes de la fusion, l'accord que nous avons signé reste largement supérieur à ce que prévoit la loi.

Le second accord vous touche plus directement car il modifie le mode de calcul de la Participation. Il garantie pour au moins 2 ans, une répartition de l'enveloppe globale « Intéressement + Participation » plus favorable aux assistants et aux techniciens. C'est un plus, c'est un mieux, nous aimons à penser que SUD n'y est pas pour rien. Il aurait été dommage de priver les salariés des avancées que nous avons obtenues, c'est pour cela qu'il méritait notre paraphe.

Alors pourquoi ne faisons nous pas de triomphalisme ? Pourquoi sommes nous qu'à moitié satisfaits ?

Deux raisons principales à cela.

Premièrement, nous sommes encore très loin de nos revendications premières. SUD estime que cette rémunération collective dépendante essentiellement de critères de rentabilité (RBE et Résultat), ne doit pas être redistribuée uniquement sur des critères de responsabilité (en fonction du niveau hiérarchique). Cette enveloppe est issue du travail de tous, elle devrait être partagée au personnel de façon égalitaire.

Deuxièmement, la caisse d'Aquitaine est riche, très riche, immensément riche. Elle fait baver d'envie la concurrence et les caisses de France et de Navarre. L'expert comptable l'a souligné lors de la remise de son rapport sur les comptes 2004, tous les voyants sont au vert ! L'entreprise s'enrichit toujours plus chaque année et fait péter les compteurs. Même notre patron a lâché aux journalistes que nous avions les reins solides, qu'on pouvait se la jouer tranquille. Opulence, voilà l'adjectif qui convient pour qualifier nos résultats. Or, la direction n'a pas souhaité nous accorder même une toute petite part de redistribution égalitaire dans l'Intéressement qui aurait permis une plus grande équité. De fait 77% du total Intéressement + Participation resteront distribués de manière hiérarchisée. Malheureusement, lors de la négociation nous avons été lâchés par les autres syndicats qui ont abandonné trop vite le combat. Nous aurions pu aller plus loin tous ensemble. **Dommage !**

Thermostat 10.

Afin d'apaiser les esprits, M Didier Président du Comité d'entreprise a essayé de justifier les sommes colossales allouées aux retraites chapeau. Ainsi, il nous a précisé que les cadres de direction du Crédit Agricole ont une rémunération bien moins avantageuse que celle des cadres dirigeants de la concurrence. De plus, ils ne bénéficient pas de stocks option ! En conclusion pour notre cher Président, il est "normal" que ceux occupant les très dures fonctions de patron, puissent espérer à leur retraite, un complément financier représentant la juste contrepartie à l'usure du pouvoir.
En fait, si on suit sa logique, nos dirigeants sont plutôt mal payés ! Sachant que la hiérarchie des rémunérations dans notre entreprise va de 1 à 10, que doivent penser les salariés d'en bas et surtout ceux du fond ?

Il est parti, …… enfin presque !

Christian Duvillet a tenu à nous ***informer personnellement*** de son prochain départ.
Comme il est modeste, ce n'est pas lui qui a pensé partir à un âge où les employés ordinaires pensent à la retraite, mais, suite à ***la sollicitation*** qu'il a ***reçue de nos instances nationales***, il va rejoindre ***l'équipe dirigeante de CASA pour y assurer d'importantes fonctions***.
Rien d'ordinaire donc, que de l'important, du flatteur (mener à bien l'opération Crescendo : 2500 suppressions d'emplois) !
Il se murmure que Monsieur Lepot, ancien Directeur Général de l'ancienne Caisse Régionale des Landes, actuel Directeur Général de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, serait sur les rangs pour lui succéder.
Ce Monsieur là n'a pas la réputation d'un tendre, d'un fin négociateur, d'un juste répartiteur des richesses. Mais, paraphrasant Bourdieu, nous dirons que "le syndicalisme est un sport de combat" et nous avons quelques mois pour parfaire notre condition physique afin d'aborder le 1er round.
A l'un, nous souhaitons bonne chance dans ses futures fonctions.
A l'autre, s'il est nommé, nous assurons de notre vigilance, de notre détermination.
Mais, comme le dit Christian Duvillet, ***nous reviendrons sur cet événement très prochainement.***

SUD a rencontré le futur directeur. Nous avons même ramené une photo

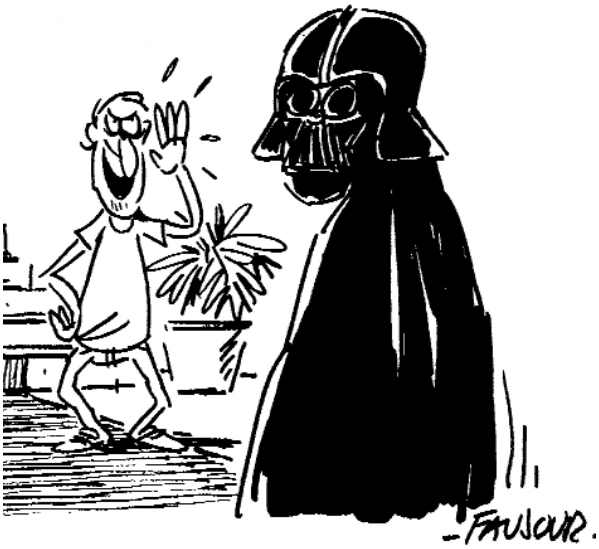

Nous avons reçu du courrier….

La *Lettre du CE*, de juin 2005 donne le ton de ce que sera la future campagne avant les élections de l'automne.
Nous sommes qualifiés ***d'extrémistes*** … au ***jusqu'au-boutisme ridicule*** pratiquant une ***propagande de vitrine.***
Rien que des amabilités mais aussi des contre vérités.
En effet, nos collègues s'octroient le mérite de l'obtention de la prise en charge, par la direction, de la journée de solidarité alors qu'ils oublient que nous étions à l'initiative d'une démarche commune allant dans ce sens et que, par la suite, ils ont signé (**pas nous** !) le fait que, dans les prochaines années, cette journée vous sera décomptée sur vos jours de RTT. Ils ont donné vos jours de congés, c'est un peu léger quand on prétend défendre les intérêts des salariés.
Le reste est du même tonneau, ils s'approprient le résultat des efforts de tous et pratiquent l'insulte.
Nous ne répondrons pas à celles-ci, mais nous rectifierons chaque contre vérité sur les négociations et autres réunions avec la direction, car, chaque fois, nous avons rendu compte de nos activités, de nos signatures et refus de parapher des textes en expliquant pourquoi, en dehors de tout souci électoraliste avec comme seule ligne directrice, l'intérêt général des collègues que nous représentons.

ALAIN EST MALADE !

Vous devez être un bon nombre à vous demander ce qui est arrivé à Alain Castaignac, vous savez, le fameux conseiller du Crédit Agricole d'Aquitaine, qui a tenu la tête d'affiche pendant un long moment mais dont on n'entend plus du tout parler depuis belle lurette ... et bien, il est MA-LA-DE ! Oui, il vient de partir, Alain, en arrêt « longue maladie » pour dépression ... C'est pour ça qu'on ne le voyait plus sur les pubs ? Il n'était plus photogénique !!
Petite nature, peu endurant ... ? Manquait-il de dévouement et d'esprit d'entreprise ?
Je l'ai rencontré et il m'a raconté :
Tout a débuté à son entretien d'évaluation de fin d'année. Il n'était pas à 130 % sur chaque ligne (cette année, ce sera 150 % d'atteinte OBLIGATOIRE !!) alors il a obtenu = - et 0 PQI ... « Peut mieux faire », qu'il lui a dit son chef !
Après, il y a eu les Protéin 2, les clients du portefeuille à travailler, la prospection à tout va, la concurrence active et très concurrentielle, à combattre pendant des jours et des jours mais qui lui a piqué bon nombre de dossiers pour finir, le quotidien de SES clients (réclamations en tout genre, diverses et variées) à gérer lui-même et puis Protein 2 et puis les CCI et puis les GDF ... et puis et puis et puis ... Il est complètement raide, Alain !

Entre ses clients et les prospects, ses objectifs annuels fixés au 1er janvier et ce qu'on lui a demandé ensuite pendant 6 mois, entre son rôle de conseiller sur le papier et son rôle de Michel Morin de tous les jours ... ouille, ouille, ouille !
Alain, il est fini ... non, pas vraiment, il n'est qu'en arrêt maladie ! Il va bien revenir à grands coups de « pilules », non ?

Vole petite feuille ...

Après l'interdiction du post-it et la suppression de certaines cartes de visite, on nous annonce maintenant que **« NOUS DÉPENSONS TROP DE PAPIER » ...**

Les Ramettes seront désormais comptées ! ... Très bien, alors, comptons ensemble :

Samedi, fin de mois, renouvellement automatique des cartes bancaires : j'en délivre 20 dans la journée soit **160 pages**. J'active des autorisations de virements sur une CAL : 10 pages. Je monte un prêt immobilier (pas de chance : taux zéro, générations de prêt CEL, PTH complémentaire, comme 9 fois sur 10) : **60 pages**. Je suspends un PEB : **10 pages**. J'en mets en place un autre : **10 pages** de plus.

Je fais aussi un prêt conso : **30 pages** et un prêt professionnel : **30 pages**.

J'édite 5 fiches de synthèse : **50 pages** ...

Je continue un peu mon activité commerciale en ouvrant un DAV, un CS Bienvenue, une CAL et deux Codevi : **50 pages** ! Bravo : multi vente !! etc... etc. ...

A moi tout seul, j'ai consommé en UNE journée près de **400 feuilles** donc près d'une RAMETTE ENTIERE ! Scandaleux ! Honteux !

Pourtant, je ne comprends pas : j'ai bien bossé, j'ai fait du chiffre, j'ai fait des contacts et ... on me montre du doigt !

Alors là : **J'IMPRIME PLUS** !

Mais, au fait ? Les CCI, les Protein et les GDF : c'est deux pages (3 pour les Protein) au total !! Une pour nous, une pour le client !! C'est vraiment des supers produits, y'a pas à discuter !!

Compte rendu de la réunion plénière du CHSCT des Landes

Le nouvel Inspecteur du travail de l'ITEPSA des Landes assistait pour la première fois à notre réunion. Comme d'habitude nous avons réclamé en vain les PV manquants de réunions antérieures (ceux des 2 ans précédents en fait). Comme d'habitude la Direction nous a promis qu'elle allait nous les trouver. Cette fois M. l'Inspecteur du travail en a pris note. Deux accidents du travail ont été déclarés : un malaise cardiaque d'un collègue qui vient de subir une mutation professionnelle "volontaire" et un collègue qui a glissé sur le sol mouillé…par la femme de ménage qui doit nettoyer les sols pendant les heures d'ouverture. Le point sur les travaux Alliance a été fait. Nous avons ensuite abordé les nombreuses interventions à effectuer par le service immeuble suite aux observations de nos collègues du siège et du réseau. Deux problèmes récurrents sont à noter : la mise en place de stores à effectuer dans les agences Alliance et le mauvais fonctionnement des climatisations mis en évidence lors des grosses chaleurs précédentes. Un rappel sur l'évolution du document unique a été fait suite au travail important qui a déjà été fourni par l'équipe SUD des CSHSCT d'Aquitaine. Enfin, en ce qui concerne l'agence de Mont de Marsan, suite à la visite du CHSCT, le représentant de la Direction est en train d'élaborer un rapport à partir duquel nous pourrons envisager les actions à mener.
La présence de l'Inspecteur du travail a été enrichissante par ses observations, tant pour les membres du CHSCT que pour la Direction.

Cessez ……. i

Je travaille au courrier, et j'ai dû envoyer de toute urgence la circulaire des CCI.
Je travaille à la maintenance, et je suis allé dépanner de toute urgence une imprimante pour qu'elle puisse éditer les bordereaux de souscription.
Je travaille aux fournitures, et j'ai envoyé de toute urgence des stylos, des agrafeuses, des classeurs pour les CCI.
Je suis élu du personnel, et je n'ai pas pu visiter d'agence pendant toute l'opération CCI car tout le monde était trop occupé.
Je change les fax, et j'ai dû en réparer en urgence car des clients voulaient absolument des CCI.
Je travaille aux archives, et je vais stocker toutes les souscriptions.
Bien sûr, tous ces cas sont bidons. C'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas eu la gratification de convivialité de 30€.

Reste au rang !!!

Il y a des efforts appréciables. Celui par exemple du restaurant d'entreprise à Bx, de mettre à la disposition des convives, des couteaux tout neufs, tout brillants, tout coupants. Malheureusement, ils n'ont pas fait le bonheur de la collectivité longtemps. En effet, des utilisateurs en ont fait une utilisation beaucoup plus personnelle, et les dits (80 en fait) couteaux ont disparu. On a eu du pot que ce soit uniquement les couteaux qui disparaissent. Imaginez qu'on se retrouve sans chaise.

Obligation de résultat

Et vlan ! Une salariée d'une entreprise vient de gagner en cassation contre son employeur. Raison invoquée : elle ne pouvait pas supporter l'odeur de cigarette, et malgré la présence de panneaux « Interdiction de fumer » apposés par les RH, cela n'a pas suffi à calmer sa détermination.
Résultat de cet arrêt : la loi Evin doit être appliquée. Le chef d'établissement a une obligation de résultat. (et par la-même, ses cadres intermédiaires).

Nous étions en réunion !

Comité d'entreprise

Il faisait chaud. Le mercure frisait les 39° dans la salle de réunion TBO à Bordeaux où se déroulait le Comité d'entreprise de juin. La canicule s'annonçait précoce, la fête de la musique aussi.

La société d'expertise comptable SECAFI ALPHA a ouvert le bal sur une valse. La mélodie était douce, sécurisante, si bien qu'un élu UNSA se laissa aller à une profonde méditation zen. Sonnaient à nos oreilles émerveillées, ratios enchanteurs, rentabilité phénoménale, productivité émérite et résultats excellents de la Caisse Régionale d'Aquitaine. La prestation fut si bien menée que le patron applaudit et approuva. Comme il est de coutume après ce type de récital, chaque clique syndicale apporta son ban. Chacune sonnant trompettes pour saluer les résultats économiques et tambours pour souligner les difficultés inhérentes à la profusion d'actions commerciales et au maigre retour sur investissement pour les salariés d'en bas. SUD s'égosilla tout seul sur les sommes scandaleusement conséquentes que la CR verse au système de retraite chapeau destinées à assurer un complément de retraite à nos chers directeurs et président. Après quoi M Duvillet s'inséra dans la fête, tel un baryton il nous poussa un petit air d'opéra de Paris. En effet, ce dernier nous a annoncé qu'il rejoignait la capitale pour un orchestre largement plus prestigieux. Qui, pour l'Aquitaine, tiendra la baguette en septembre ? Mystère !

Ensuite nous avons écouté un petit menuet sur les contrats d'alternance. Or, nous regrettons dans ce domaine que les apprentis ne soient pas considérés comme du personnel en sureffectif.

La symphonie sur les jours de congés et les horaires de travail fut surprenante. A ce jour 764 musiciens ne respectent pas les règles de planification des congés, 1909 jours de "farnientes" sont en souffrance ! Gros soucis en conséquence pour les futurs concerts qui vont se jouer bientôt, gaz de France, Protein, etc etc…

Quant au couplet sur les heures supplémentaires, on note 190 dépassements déclarés, pour environ 660 heures payées ou récupérées au 1er trimestre 2005.

Après ces différents exercices de style, nous avons pu apprécier une nouveauté, du contemporain, du moderne, avec l'utilisation d'un budget complémentaire offert par le patron. Oui ! Oui ! Sans que cela soit un cadeau de départ, notre maître à tous a offert généreusement au Comité d'entreprise un subside complémentaire juste avant les élections. Etonnant non ?

Y a comme un blême

La CR d'Aquitaine a versé pour 2004 une cotisation d'**1,4 millions d'€** pour les retraites chapeau au bénéfice de nos directeurs et président (une dizaine de personnes). Mais ce n'est pas tout, elle a également procédé à un réajustement comptable de plus de **5 millions d'€** afin de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires concernant ces mêmes retraites. Dans un même temps, les frais de personnel des 2300 salariés n'ont progressé que de **4 millions d'euros** ! C'est la démonstration comptable de l'équité et de la récompense au travail.

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail à Bordeaux

Vendredi 24 Juin 2005 avait lieu la réunion du CHSCT. Nous y avons abordé la question de l'agression, qui s'est déroulée, le 12 Mai 2005, à l'agence du Vigean, (pour nous, il s'agit d'un hold-up avorté) et qui nous fait prendre conscience que nous devons rester vigilants. Le système "Alliance" a prouvé dans cette affaire là, et nous avons toujours défendu cette thèse, qu'il assure une protection maximum des biens et des valeurs, mais beaucoup moins celle des salariés, et qui du coup deviennent très vulnérables. Nous venons d'en vivre l'amère expérience. Enfin, nous vous rappelons que dans toutes situations difficiles, personnelles ou collectives, n'hésitez pas à nous alerter, nous interviendrons rapidement. (rappel du sigle : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Le deuxième point à retenir est l'élaboration du Document Unique, vaste projet, et qui consiste :

- à identifier, pour les sites et pour les agences, tous les risques inhérents à notre métier de banquier et ce, par fonction (assistant, conseiller, Dar, Dap…)
- à lister les mesures de prévention existantes, et à planifier celles à mettre en œuvre.

Pour rassurer une partie de nos collègues salariés du site, nous leur confirmons que dorénavant le lieu de rassemblement, en cas d'incendie de la Tour Wilson, se fera côté TBO. La salle fumeur devrait, quant à elle, ouvrir prochainement.

Dazibao
Mensuel édité par l'association
Dazibao
40, rue Lombard 33300 Bordeaux
N° ISSN : 1270 - 5144
Directeur de publication :
Jean-Louis DANFLOUS
Rédacteur en chef :
Damien THOUROUDE
Composé et imprimé par nos soins
Prix du numéro : 1,5 €
Abonnement annuel : 15 €
Site : www.dazibao-sud.org